

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 47 / 2024

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-quatre, le 29 avril,

En exercice : 25

De Présents : 16

De votants : 21

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; M. BENEDETTO Nicolas ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie

Procurations :

Mme BOUCHER Julie donne pouvoir à Mme DUPONT Karine
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à M. FERRARI Fabien
M. HERAUD Jean-François donne pouvoir à M. ROSSI Patrick
Mme MARTIN Pascale donne pouvoir à Mme NICODEMO Mélissia
M. TASSY Jacques donne pouvoir à Mme THIERRY Martine

Etaient absents excusés :

M. AIGUESPARSE Cédric
Mme GACNIK Marie-France
Mme PRUNET Sophie
Mme YZQUIERDO Laurence

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. FERRARI Fabien ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE LA CRECHE
COMMUNALE CONFIE A ODEL VAR POUR UNE DUREE SUPPLEMENTAIRE DE SIX MOIS**

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 28 novembre 2012 et afin de répondre aux besoins d'exploitation du service public de la crèche, le Conseil municipal avait décidé de mettre en place une gestion déléguée de celui-ci.

La mission consiste à accueillir des enfants de 2,5 mois à 6 ans dans un bâtiment communal situé rue des Cliquesses pour une capacité de 29 enfants. Le contrat prévoit un accueil permanent en crèche et un accueil occasionnel en halte-garderie et en périscolaire par un personnel qualifié : éducatrices, animatrices, auxiliaires de puériculture.

Depuis le 26 août 2019, la délégation du service public de la crèche a été confiée à ODEL Var. Le contrat prenant fin le 23 août 2024, il convient de signer un avenant pour prolonger la durée de 6 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique et notamment l'article R3135-1,

VU l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public en date du 29 avril 2024,

CONSIDERANT que le contrat d'exploitation du service public de la crèche communale confié à ODEL Var arrive à expiration le 23 août 2024, il convient de prolonger le contrat en cours pour une durée de six mois,

ET APRES en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

DE SE PRONONCER favorablement sur le projet d'avenant.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation du contrat d'exploitation du service public de la crèche communale confié à ODEL Var.

FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**BRUN Fernand
Maire de PIGNANS**

